

## **Question et Reponse # 2**

### **Formation à la préretraite DOC # 10008027**

#### **Question :**

Quel est le volume prévu de modules à offrir par année? Un module représente une séance d'une demi-journée ou d'un quart de journée.

#### **Réponse :**

Nous prévoyons organiser de 80 à 120 *ateliers* par année (voir la liste des 5 ateliers ci-dessous). Cependant, il est impossible de déterminer actuellement la langue de chaque atelier demandé (anglais ou français), la répartition des ateliers qui seront demandés, ainsi que la demande véritable pour chaque atelier à organiser dans le cadre du contrat. Le coordonnateur ministériel déterminera cette information en fonction des besoins réels des apprenants. Cette réponse ne devrait donc pas être considérée comme une garantie concernant le nombre d'ateliers que demandera EDSC chaque année.

- 1) le Régime de pension de retraite de la fonction publique;
- 2) la planification successorale;
- 3) la planification financière;
- 4) la santé et la nutrition;
- 5) les aspects psychologiques de la retraite.

#### **Question:**

Accepteriez-vous que ces webinaires soient accessibles depuis une plateforme autre que WebEx?

#### **Réponse:**

Non. Nous ne pouvons pas accepter que ces webinaires soient accessibles depuis une autre plateforme que WebEx, en raison des questions liées à la protection des renseignements personnels.

#### **Question:**

Page 39 :

L'atelier 4 (santé et nutrition) et l'atelier 5 (aspects psychologiques de la retraite) durent chacun 1,5 heures. Seront-ils toujours offerts ensemble, en une demi-journée?

#### **Réponse :**

Les cinq ateliers énumérés ci-dessous doivent être offerts sous forme d'ateliers indépendants, puisqu'ils seront fournis en se basant sur quand et si une demande est présentée. EDSC peut parfois devoir organiser deux ateliers différents le même jour. Cependant, le coordonnateur ministériel déterminera cet aspect en fonction des besoins des apprenants.

- 1) le Régime de pension de retraite de la fonction publique;
- 2) la planification successorale;
- 3) la planification financière;
- 4) la santé et la nutrition;
- 5) les aspects psychologiques de la retraite.

**Question:**

Point 8 (exigences et calendrier) à la page 45 :

Les périodes d'avis de report ou d'annulation peuvent-elles être plutôt fixées à 2 semaines, puisqu'il faut réserver l'équipement et les ressources techniques et professionnelles, et qu'il y aura des pertes si on maintient un court préavis (de 2 ou de 3 jours comme cela est proposé)?

**Réponse :**

Cette demande d'offre à commandes a été créée de cette manière particulière afin de satisfaire les besoins uniques d'EDSC. Il est donc impossible de modifier les périodes d'avis de report ou d'annulation.